****

**CAHIER DES CHARGES**

**13, RUE PETITE LA REAL - PERPIGNAN**

**A/ - OBJET**

L’immeuble se trouve au 13, rue Petite la Real, il est traversant avec un accès côté rue Louis Auguste Blanqui.

Il se situe dans le centre ancien, à proximité immédiate de l’Eglise Notre Dame de la Real, de la place Rigaud et du Campus Mailly et à deux pas de l’hyper centre.

Il nécessite une **réhabilitation** et une **restructuration complète**

Il est composé de 3 étages sur rez de chaussée.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Niveau* | *surface nette* | *surface brute* |
| RdC | 86 m² | 95 m² |
| 1er étage | 82 m² | 97 m² |
| 2ème étage | 82 m² | 96 m² |
| 3ème étage | 46 m² | 53 m² |

**B/ - OBJECTIF DE LA COMMUNE**

La commune recherche un investisseur souhaitant développer un **projet de réhabilitation en vue de créer une structure d’accueil et d’hébergement touristique, différente de l’hôtellerie traditionnelle et de type « auberges de jeunesse »**.

Cet objectif est une condition essentielle et déterminante pour la commune.

L’immeuble pourra être soit vendu soit faire l’objet d’un bail à réhabilitation.

.../...

**C/ - MODALITES**

Si vous êtes intéressé par le projet, veuillez adresser votre offre par courrier recommandé avec accusé de réception à l’adresse ci-dessous :

*Mairie - Direction Gestion Immobilière*

*Place de la Loge - BP 20931 - 66931 PERPIGNAN Cedex*

Votre offre devra nous parvenir **au plus tard le 31 décembre 2021**

Votre proposition devra impérativement se trouver dans une enveloppe comportant la mention « NE PAS OUVRIR » et l’objet de l’envoi inséré dans une seconde enveloppe.

Votre offre devra impérativement comporter les éléments suivants pour être examinée :

* Etat civil complet pour les personnes privées ou un extrait K-Bis pour les sociétés
* Descriptif du projet
* Le plan de financement envisagé
* Vos propositions financières

Si vous souhaitez effectuer une visite du site, vous pouvez prendre contact avec la Direction Gestion Immobilière ( 04.68.66.34.68)

Après réception de l’ensemble des offres à la date sus-indiquée, elles seront examinées par une commission spécialement constituée à cet effet

Un procès-verbal d’ouverture déterminera le choix de l’acquéreur sur la base de :

* Le descriptif du projet
* Les conditions de financement.

Le Conseil Municipal décidera par la suite de valider définitivement cette opération.

**PIECES JOINTES**

* plan de situation
* plan du bâtiment
* diagnostic termites
* diagnostic amiante
* diagnostic plomb
* DPE
* Etat de l’installation intérieure d’électricité